

ARRETE N° 11004482 MINFOPRA DU 05 OCT 2017

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de la Production Rurale (Génie Rural), session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/785 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires de la Production Rurale ;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Administratifs,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
Régime Général des Concours	
006159	04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	

ARRETE :

Article 1^{er}.- a)- Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de la Production Rurale (Génie Rural), suivant la répartition ci-après :

- Cinq (05) Ingénieurs Principaux des Travaux du Génie Rural, catégorie « A » deuxième grade de la Fonction Publique ;
- Dix (10) Ingénieurs des Travaux du Génie Rural, catégorie « A » premier grade de la Fonction Publique ;
- Dix (10) Techniciens Principaux du Génie Rural, catégorie « B » deuxième grade de la Fonction Publique ;
- Quinze (15) Techniciens du Génie Rural, catégorie « B » premier grade de la Fonction Publique.

b)- Ledit concours se déroulera le 16 septembre 2017 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Ingénieurs Principaux des Travaux du Génie Rural	A2	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2017.	Réservé aux Ingénieurs des Travaux du Génie Rural, catégorie « A1 »
Ingénieurs des Travaux du Génie Rural	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2017.	Réservé aux Techniciens Principaux du Génie Rural, catégorie « B2 »
Techniciens Principaux du Génie Rural	B2	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2017.	Réservé aux Techniciens du Génie Rural, catégorie « B1 »

Techniciens du Génie Rural	B1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2017.	Réservé aux Agents Techniques du Génie Rural, catégorie « C ».
----------------------------	----	---	--	--

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, Service des Concours Internes (4^{ème} étage, portes 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation jusqu'au **vendredi 1^{er} septembre 2017**, délai de rigueur, devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. Une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Internes ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
4. Une photocopie de l'acte d'intégration ;
5. Une photocopie de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. Une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. Une attestation de présence effective ;
8. Deux (02) photos 4x4 ;
9. Une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.



N.B:

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

- 1- Le programme est celui annexé au présent arrêté.
- 2- Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci - après :
 - a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
16 septembre 2017	Culture Générale	8h00-12h00	4 H	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17h00	4 H	6	05/20

- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
A déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 05 OCT 2017,



**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,**



ANGOUING Michel Ange

ANNEXE

PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE LA PRODUCTION RURALE [GÉNIE RURAL]

CADRES	MATIÈRES	CENTRE D'INTERÊT								
INGÉNIEURS PRINCIPAUX DES TRAVAUX DU GÉNIE RURAL	Culture Générale	Enjeux du changement climatique sur les aménagements hydro-agricoles, eau potable et assainissement, utilisation de matériaux locaux pour l'amélioration des constructions en milieu rural, évolution récente des politiques hydro-agricoles au Cameroun.								
	Hydraulique	Qualité des eaux d'alimentation : (caractère organoleptiques, physico-chimiques, physiques et bactériologiques), Analyse des eaux : (titre hydrotimétrique, alcalimétrique, agressivité), Traitement des eaux potables : (opérations préliminaires, floculation, décantation, filtration, stérilisation), Principales ressources en eau et leur mobilisation : (eaux de pluies, eau de ruissellement, captage de sources, forages et puits, prise en rivière), Projet : savoir dresser un avant-projet d'alimentation en eau potable en réseau ramifié pour une communauté villageoise, Contrôle des travaux : opérations de contrôle à effectuer en cours de travaux et à la réception, dresser l'avant métré des travaux projetés, rédiger le cadre du bordereau des prix, Installation sanitaires à mettre en place dans une construction rurale.								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">SERVICES DU PREMIER MINISTRE</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">VISA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">006159</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">04 OCT 2017</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">PRIME MINISTER'S OFFICE</td> </tr> </table>	SERVICES DU PREMIER MINISTRE		VISA		006159	04 OCT 2017	PRIME MINISTER'S OFFICE		
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE									
	VISA									
006159	04 OCT 2017									
PRIME MINISTER'S OFFICE										
Constructions rurales	Règles générales relatives à l'urbanisme en milieu rural tropical, Adaptation de l'habitat au climat (choix des matériaux de conception, ...)									
Irrigation	Types d'irrigation : débordement-épandage de crue-submersion-riziculture-infiltration-sillons-goutte à goutte-aspersion.									
INGÉNIEURS DES TRAVAUX DU GÉNIE RURAL	Culture Générale	Contexte économique de l'évolution des prix des matériaux de construction au Cameroun, Causes et dangers des inondations dans les grandes métropoles au Cameroun, Rôle et implication du Génie Rural dans le processus de développement communautaire.								
		Contrôle des travaux : opérations de contrôle à effectuer en cours de travaux et à la réception, dresser l'avant métré des travaux projetés, rédiger le cadre du								

	Hydraulique	bordereau des prix, Installation sanitaires à mettre en place dans une construction rurale.
	Constructions rurales	Technologie de construction, Dimensionnement de ces différents éléments, compte tenu des portées, charges et surcharges à partir de tableaux et d'abaques, généralités du dessin technique dans les travaux publics.
	Irrigation	Description des différents types d'irrigation, Canaux : caractéristiques géométriques et hydrauliques-tracés-câblage-revêtements.
RECRUTEMENT DES TECHNICIENS PRINCIPAUX DU GÉNIE RURAL/ DES TECHNICIENS DU GÉNIE RURAL	Culture Générale	Fonctionnement et dispositif en vigueur au MINADER pour l'appui en matière de gestion et valorisation des eaux, Contraintes et possibilités de développement de la mécanisation agricole au Cameroun.
	Hydraulique	Conduite de distribution : (Principaux types de tuyaux, de joints, de pièces spéciales, principes de pose de canalisation).
	Constructions rurales	Technologie de la construction en milieu rural, Lecture et compréhension des plans des bâtiments.
	Irrigation	Structure, devis descriptif, quantitatif et qualitatif d'une installation, Règles à observer pour le dimensionnement des ouvrages.

